

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 décembre 2017, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2017-12-379 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-12-380: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre et la séance extraordinaire du 27 novembre 2017.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance.
7. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018.

8. A) MTQ/Approbation des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.
B) MTQ/Fermeture du pont de la route Marchand.
9. A) Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour.
B) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant) et Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier et glissade (vendredi soir, samedi et dimanche après-midi: retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)
10. Vente du camion Peterbilt 2007.
11. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal.
12. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.
13. Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2018.
14. A) Le Bulletin des Chenaux/publicité des fêtes
B) École Paul-Le Jeune/plan de visibilité sur l'album des finissants
15. A) Nomination au comité d'urbanisme
B) Nomination d'un représentant sur OMH de Mékinac
16. A) Festival JFB : demande d'aide financière pour 2018.
B) Société canadienne du cancer/relais pour la vie de Hérouxville.
C) Geneviève Simoneau/demande d'aide financière pour nouveau commerce.
17. Demande de location de salles :
A) CIUSSS/Demande de gratuité de la salle Aubin pour le programme P.I.E.D.
18. Demande de Bertrand Cloutier/accès au dépôt de neige de la municipalité.
19. Horaire de la collecte des déchets pour l'année 2018.
20. Gymnatech/paiement de la trampoline.
21. Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2018 et le programme d'immobilisation 2018-2019-2020.
22. Période de questions de l'assistance
23. Affaires nouvelles:
 - a) Retrait de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie(SISEM).

- b) MRC de Mékinac/Regroupement des services d'incendie
- c) FEPTEU/offre de service
- d) Maison des Jeunes/embauche d'un animateur

24. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-12-381: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2017

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre et de la extraordinaire du 27 novembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de novembre 2017

Commission Scolaire de l'Énergie

Le conseil d'établissement de l'École Masson, Passerelle et Le Sablon d'Or, nous envoie un avis public concernant le calendrier des réunions pour l'année 2017-2018.

La Commission scolaire de l'Énergie transmet ses félicitations à l'ensemble des élus municipaux et vous assure de sa collaboration.

Carrefour Jeunesse Emploi de Mékinac

Le Carrefour Jeunesse Emploi de Mékinac félicite le Marie et ses conseillers de leur victoire électorale du 5 novembre dernier.

Chambre de Commerce de Mékinac

La Chambre de commerce de Mékinac félicite le Maire et ses conseillers de leur victoire électorale du 5 novembre dernier.

CPTAQ

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la déclaration d'exercice d'un droit de monsieur Jean-Marie Veilleux, mais qu'elle n'a pas été traitée, car des documents sont manquants.

Femmes de Mékinac

Réception du bulletin Autour d'Elles de novembre 2017.

Formation Prévention Secours Inc.

FPS nous remercie d'avoir utilisé leurs services lors des formation secourisme en milieu de travail.

Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec

La RACJQ nous envoie un avis concernant la demande de permis de boisson pour Resto-Bistro Ste-Thècle et que nous avons 30 jours suivant sa publication pour s'opposer à cette demande.

Secrétariat du Conseil du trésor

Le conseil nous informe qu'il a procédé à l'édiction de clauses contractuelles dans les documents d'appel d'offres concernant les contrats en matière de technologie de l'information qui se retrouvent dans le cahier de clauses administratives générales disponibles sur SEAO.

RÉSOLUTION : 2017-12-382: Dépôt de la correspondance de novembre 2017

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-12-383: Approbation des comptes de novembre 2017

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2017 au montant de 679 254.26 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Jovette Groleau demande pourquoi la lettre de M. Berthol Groleau n'est pas dans la correspondance et demande quand seront installés les plaques commémoratives.

France Saint-Amand informe le conseil que les garde-fous dans la courbe de la route 352 sont trop près de la route et que c'est très dangereux pour les automobilistes et les camions. Il demande qu'ils soient déplacés.

Rés. 2017-12-384 : Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 heures et trois fois le mardi**

- | | |
|---|----------------------------|
| - 15 janvier (3^{ème} lundi) | - 5 février |
| - 5 mars | - 3 avril (mardi) |
| - 7 mai | - 4 juin |
| - 3 juillet (mardi) | - 13 août |
| - 4 septembre (Mardi) | - 1 octobre |
| - 5 novembre | - 3 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-385 : Adoption des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT que deux aides financières soient de 15 000 \$ et 100 000 \$ ont été accordées à la Municipalité de Sainte-Thècle par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Laurent Lessard, pour l'amélioration du chemin Saint-Thomas, référence les lettres du 27 juin et du 1 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration du chemin Saint-Thomas s'élèvent à 135 239.60 \$ et que les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Thomas pour les montants subventionnés de 15 000 \$ et 100 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses du chemin Saint-Thomas dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-386

CONSIDÉRANT que le ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec souhaite procéder à des travaux de réparation du pont P-03938, sur la route Marchand à Ste-Thècle.

CONSIDÉRANT que le ministère a réalisé et présenté à la municipalité l'avant-projet préliminaire de la réparation du pont;

CONSIDÉRANT qu'un chemin de détour sera requis pendant une partie des travaux, pour une durée de cinq (5) semaines;

CONSIDÉRANT que les travaux seront exécutés en juillet et en août (année non déterminée);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyée par Julie Bertrand et unanimement résolu de ce qui suit :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte le principe de réalisation des travaux de réparation du pont P-03938 tel que présenté à la réunion du 29 novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-387 : Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant la période de travail hivernal – préposé travaux public;

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé aux travaux publics est octroyé par ancienneté.

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan a le plus d'ancienneté comme préposé aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande le retour au travail de M. Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, pour la période de travail hivernale 2017-2018 selon l'annexe «B» de la convention collective. Le préposé aux travaux publics effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (32 heures par semaine).
- Mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, directeur des travaux

publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Sylvain Magnan comme préposé aux travaux publics pour la période hivernale 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-388 : Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et surveillance du sentier de glace et de la glissade, les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé ainsi que de sentier de glace et de la glissade, les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT cette lettre d'entente autorise la municipalité a embauché des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Guillaume Ricard, Michael Cloutier et Xavier St-amand pour effectuer les tâches suivantes :
- de surveillant et d'entretien de la glace de la patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste, hors de l'unité syndicale et le conseil municipal fixe le salaire horaire à 11.75 \$ de l'heure selon l'horaire établi plus bas. .
- L'horaire d'ouverture à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION. 2017-12-389 : Vente du camion Peterbilt 2007

CONSIDÉRANT que le camion Peterbilt est utilisé entre 300 et 400 heures annuellement;

CONSIDÉRANT que le coût d'utilisation de ce camion est supérieur à celui des Transporteurs en Vrac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à la majorité des membres que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la vente du camion Peterbilt 2007 au plus offrant avec un seuil de départ de 45 000 \$.

Les conseillères Julie Bertrand et Caroline Poisson se prononcent contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

RÉSOLUTION 2017-12-390 : Fourniture et location de conteneur au garage municipal

CONSIDÉRANT que des offres pour la fourniture et la location de conteneur au garage municipal ont été demandés à Transport J.Y. Martel Inc. et à Service Cité Propre Inc.;

CONSIDÉRANT que les offres reçus sont :

Transports J.Y. Martel Inc. au montant de 192.00 \$ plus taxes par levée

Service Cité Propre Inc. au montant de 200.00 \$ plus taxes par levée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 192.00 \$ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur incluant la fourniture, la location de ce conteneur à déchets au garage municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-391 : Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 4 décembre 2017 représentant une somme de 122 900.33 \$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 10 mai, le 8 août, le 2 octobre et 1 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-392 : Adoption de la quote-part 2018 de la MRC de

Mékinac

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2018 dévolu à notre municipalité comme suit :

- Administration :	22 251 \$
- Transport :	3 213 \$
- Hygiène du milieu (récupération) :	69 611 \$
- A.D.A. :	3 302 \$
- Ingénierie :	2 500 \$
- Développement économique :	15 642 \$
- Culture :	1 884 \$
- Évaluation :	67 468 \$

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2018 : 185 871 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-393 : Le Bulletin des Chenaux et Mékinac/publicité de Noël

CONSIDÉRANT Le Bulletin des Chenaux et le Bulletin Mékinac nous offre d'opportunité de publicité pour les Vœux de Noël ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de 1/8 de page dans le cahier spécial dédié aux Vœux de Noël du Bulletin des Chenaux et le Bulletin Mékinac au montant de 175.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-394 : École Paul-Le Jeune/plan de visibilité sur l'album des finissants

CONSIDÉRANT l'École Paul-Le Jeune nous demande de participer à leur plan de visibilité sur l'album des finissants ;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves finissants de l'École Paul-Le Jeune sont de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'être partenaire financier d'une contribution de 60 \$ dans le cadre du plan de visibilité sur l'album des finissants de l'École Paul-Le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-395: Nomination au comité d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer un membre du conseil, quatre résidents et un officier municipal sur le comité d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme les personnes suivantes sur le comité d'urbanisme :

- Claudette Trudel-Bédard, conseillère
- Marcel Veillette, résident
- Marcel Bacon, résident
- Pascal Lavallée, résident
- Éric Piché, résident et officier municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-396 : Nomination d'un représentant sur OMH de Mékinac

CONSIDÉRANT le regroupement des Offices municipales d'habitation de la MRC de Mékinac ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer un représentant sur la nouvelle Office Municipale d'habitation de Mékinac ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle confirme la nomination de Alain Vallée, maire, pour représenter la Municipalité de Sainte-Thècle sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-397 : Festival JFB/demande d'aide financière pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle s'était engagée pour trois (3) ans à aider financièrement le Festival JFB ;

CONSIDÉRANT que pour la troisième année, la municipalité s'était engagée à verser un montant de 1 000 \$ soit pour 2018 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-

Thècle versera un montant de 1 000 \$ au Festival JFB pour l'année 2018 et défrayera un agent de sécurité les trois soirs du festival qui se tiendra les 24, 25 et 26 mai 2018 dans la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-398 : Société canadienne du cancer/relais pour la vie de Hérouxville

CONSIDÉRANT que la société canadienne du cancer nous offre l'opportunité de partenariat du Relais pour la vie de Hérouxville ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200.00 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre du Relais pour la vie de Hérouxville qui se tiendra le 3 mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-399 : Geneviève Simoneau/Demande d'aide financière pour un nouveau commerce

CONSIDÉRANT que Geneviève Simoneau nous demande une aide financière pour l'ouverture d'un Auberge au 104 rue Masson à Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 2 000.00 \$ dans le cadre de son programme d'aide aux commerces et entreprises pour l'ouverture d'un nouveau commerce sous le nom «Auberge de la Rive Gauche» qui sera situé au 104 rue Masson à Sainte-Thècle. Ce montant sera versé seulement après 6 mois d'opération de ce commerce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-400 : CIUSSS/demande de gratuité de la salle Aubin pour le programme P.I.E.D.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS nous demande de leur prêter gratuitement la salle Aubin pour le programme P.I.E.D. ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement la salle Aubin au CIUSSS pour la période du 9 janvier au 29 mars 2018, à raison de deux demi-journées par semaine, pour offrir un programme d'exercices qui se veut un outil de prévention pour réduire les risques de chutes et qui vise à améliorer l'équilibre ainsi que la force des jambes des participants (P.I.E.D.).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-401 : Demande de Bertrand Cloutier/accès au dépôt de neiges usées de la municipalité

CONSIDÉRANT que Bertrand Cloutier nous demande s'il serait possible d'aller porter de la neige dans notre site de neiges usées ;

CONSIDÉRANT que notre site est de dimension réduite et que s'il y a beaucoup de neige cette année nous pourrions le remplir seulement avec la neige des trottoirs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'accès à notre site de neiges usées à M. Bertrand Cloutier puisse que le site a été conçu seulement pour accueillir la neige des trottoirs de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-402 : Horaire de la collecte des déchets pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité du Lac-aux-Sables nous propose un horaire de collecte des déchets pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Lac-Aux-Sables a accepté de modifier l'horaire de collecte des déchets concernant les jours de fête du lundi ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'horaire de la collecte des déchets pour l'année 2018 proposé par la municipalité du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-403 : Gymnatech/paiement de la trampoline

CONSIDÉRANT que le club les Gymnatech nous demande de payer l'achat d'une trampoline ;

CONSIDÉRANT que le club les Gymnatech est disposé à nous rembourser cette trampoline ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter un trampoline pour le club de gymnastique Les Gymnatech de Rebound products au coût de 10 053.75 taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2018 et le programme d'immobilisation 2018-2019-2020

Le conseil municipal adoptera ses prévisions budgétaires 2018 et son programme d'immobilisation 2018-2019-2020 à une séance extraordinaire qui se tiendra le 18 décembre 2017 à 20 heures.

Questions de l'assistance

Jovette Groleau pose des questions sur l'Auberge de la Rive Gauche, sur la péréquation et demande d'organiser une activité annuelle.

France Saint-Amand pose des questions concernant la vente du camion, sur la possibilité de ramasser les vidanges au 2 semaines et sur la vente de la montagne (Groleau)

Michel Rheault demande la valeur de la vente du camion.

Affaires nouvelles :

A) Retrait de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie(SISEM).

B) Regroupement des services d'incendie

C) FEPTEU/offre de service pour la télémétrie

D) Maison des Jeunes/embauche d'un étudiant

Les conseillères Julie Bertrand et Caroline Poisson se retirent de la salle, car leurs conjoints sont pompiers et qu'il y a apparence de conflit d'intérêt pour les deux prochains sujets.

Rés. 2017-12-404 : Retrait de l'une entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie (SISEM)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adhéré, en 2013, à une entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie avec les Municipalités de Lac-Aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle trouve le coût relié à cette entente onéreux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle trouve la procédure de déploiement est déficiente et engendre un coût élevé pour le service lors d'intervention;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle peut se retirer de l'entente tel que prévu dans le règlement 307-2013 soit en informant par courrier recommandé les autres municipalités de son intention d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT qu'un avis doit être donné au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial (31 mars 2016) ou de toute période de renouvellement (31 mars 2018) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle avise les municipalités de Lac-Aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban

- Que la municipalité de Sainte-Thècle mettra fin à l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie à compter du 31 mars 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-405 : Regroupement de notre service d'incendie à la régie des incendies du Centre Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac effectue présentement une étude pour la mise en commun des services d'incendie ;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement des services d'incendie de la MRC de Mékinac permettrait de réduire le coût des services incendie de toutes les municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement des services d'incendie augmenterait l'efficacité du déploiement lors d'intervention et assurerait à nos citoyens un meilleur service d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement des services d'incendie répondrait plus adéquatement aux exigences du schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a adopté une résolution pour se retirer de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie avec les Municipalités de Lac-Aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban (SISEM) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Régie des Services d'incendie du Centre de Mékinac de devenir membre de leur régie et ce à compter du 1 avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les conseillères Julie Bertrand et Caroline Poisson reviennent dans la salle.

Rés. 2017-12-406 : FEPTEU/offre de service pour la télémétrie

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux d'aqueduc pour le chemin Saint-Pierre Nord et le secteur Hervey-Jonction nous devons donner un contrat pour la télémétrie ;

CONSIDÉRANT que Patrice Bédard, ingénieur, a demandé un prix à Cancoppas Québec Ltée pour fournir et installer la télémétrie pour les municipalités de Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier Bertrand et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Cancoppas Québec Ltée au montant de 15 346.20 plus les taxes applicables pour la fourniture et l'installation des équipements de télémétrie dans le cadre des travaux d'aqueduc du programme FEPTU qui sont réalisés sur le chemin Saint-Pierre Nord et dans le secteur Hervey-Jonction de la municipalité du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-407 : Maison des Jeunes/embauche d'un étudiant

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes a besoin d'un étudiant supplémentaire afin d'assurer les heures d'ouverture ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'embauche de Xavier Saint-Amand comme animateur à la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle, son salaire sera de 11.75 \$ de l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les membres du conseil suivants : Bertin Cloutier, Jacques Tessier, Jean-François Couture et Claudette Trudel-Bédard déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Rés. 2017-12-408 : Levée de la séance

À 20 heures et 50 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

tenue le lundi 18 décembre 2017, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Madame Julie Bertrand, conseillère
Madame Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Julie Veillette

Rés. 2017-12-409 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2018 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 ainsi que leurs diffusions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-410: Prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2018

RECETTES

TAXES	BUDGET 2017	BUDGET 2018
Taxe foncière générale	1 241 527 \$	1 333 518 \$
Taxe spéciale - Sécurité publique	169 541 \$	169 824 \$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (Voirie)	<u>318 633 \$</u>	<u>319 132 \$</u>
TOTAL	1 729 701 \$	1 822 474 \$

COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

Service d'eau	84 000 \$	83 000 \$
Service d'égout	79 000 \$	86 500 \$
Service d'enlèvement des ordures	217 000 \$	231 100 \$
Service de la récupération	66 500 \$	53 100 \$

Déneigement chemin Joseph St-Amant	12 825 \$	17 200 \$
Taxe spéciale – rue Charles-Audy	5 404 \$	5 404 \$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Sud	603 \$	603 \$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Nord	1 490 \$	1 436 \$
Taxe spéciale – Rue Pierre-Ayotte	4 614 \$	4 614 \$
Taxe spéciale – Aqueduc 4 ^e avenue Sud	990 \$	1 098 \$
Vidange des boues de fosses septiques	<u>50 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>
TOTAL	522 426 \$	534 055 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Foyer de Sainte-Thècle	30 000 \$	30 000 \$
École primaire Masson	24 000 \$	24 000 \$
Compensation pour les terres publiques	37 093 \$	37 093 \$
Bureau de poste	1 060 \$	1 065 \$
Péréquation	<u>48 300 \$</u>	<u>7 522 \$</u>
TOTAL	140 453 \$	99 680 \$

AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES

Réseau routier	38 400 \$	0 \$
Collecte des ordures au Lac-Aux-Sables	54 000 \$	54 000 \$
Matières résiduelles (récupération)	36 000 \$	32 291 \$
Permis de construction/brûlage	7 100 \$	7 100 \$
Droits de mutations immobilières	40 250 \$	40 250 \$
Exploitant carrière et sablière	16 725 \$	10 000 \$
Constat d'infraction	5 000 \$	5 000 \$
Revenus d'intérêt	20 200 \$	20 800 \$
Photocopies et autres	18 100 \$	20 750 \$
Licence pour chien	3 700 \$	3 800 \$
Revenus de location	119 700 \$	121 900 \$
PAL/Parc St-Jean location kayaks	13 600 \$	12 200 \$
Cession d'actifs	\$	87 747 \$
Raccord d'eau et d'égout et déchet	<u>3 200 \$</u>	<u>3700 \$</u>
TOTAL	375 975 \$	419 538 \$

TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT

Sécurité civile	3 800 \$	3 800 \$
Compensation du Gouvernement (voirie)	92 399 \$	92 400 \$
Participation MTQ pour CTA Mékinac	108 800 \$	108 800 \$
Remboursement pour passages à niveau	10 500 \$	10 500 \$
Remboursement balayage de rues	1 168 \$	1 200 \$
Subvention TECQ	25 732 \$	28 087 \$
Subvention PADEM	115 500 \$	116 600 \$
Subvention PIQM	28 986 \$	28 986 \$

Redevances matières résiduelles	20 000 \$	20 000 \$
Subvention PRECO	94 975 \$	94 975 \$
Subvention SHQ/suites du Manoir	<u>12 500 \$</u>	<u>12 300 \$</u>
TOTAL	514 360 \$	517 648 \$

Grand TOTAL DES RECETTES	3 282 915 \$	3 393 395 \$
---------------------------------	---------------------	---------------------

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	BUDGET 2017	BUDGET 2018
Législation	99 743 \$	101 351 \$
Application de la loi	15 000 \$	10 000 \$
Gestion financière et administrative	252 535 \$	264 750 \$
Greffe (élection)	12 500 \$	0 \$
M.R.C. Mékinac (évaluation)	69 744 \$	67 468 \$
Autres (assurance, publicité, don)	<u>68 100 \$</u>	<u>81 220 \$</u>
TOTAL	517 622 \$	524 789 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police (Sûreté du Québec)	169 541 \$	170 000 \$
Brigadier scolaire et agence de sécurité	19 750 \$	20 700 \$
Protection incendie/bornes fontaines	126 750 \$	141 597 \$
Caserne des pompiers	17 100 \$	17 600 \$
Protection Civil et Premiers répondants	12 910 \$	13 800 \$
Application du règlement de chien	<u>1 100 \$</u>	<u>1 070 \$</u>
TOTAL	347 151 \$	364 767 \$

TRANSPORT ROUTIER		
Mise en valeur	38 400 \$	0 \$
Voirie municipale	259 811 \$	268 400 \$
Camions municipaux	25 000 \$	25 950 \$
10 roues/pépine/tracteur	33 200 \$	35 480 \$
Garage municipal	13 850 \$	14 610 \$
Entrepôt Lacordaire/Groleau	25 405 \$	21 385 \$
Enlèvement de la neige	255 000 \$	332 700 \$
Éclairage des rues	13 200 \$	14 300 \$
Circulation et stationnement	15 000 \$	12 000 \$
Transport adapté	<u>115 838 \$</u>	<u>119 113 \$</u>
TOTAL	794 704 \$	843 938 \$

HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	84 000 \$	80 500 \$
Réseau d'égout et assainissement eaux	62 000 \$	66 370 \$
Enlèvement et destruction des ordures	252 750 \$	262 850 \$
Récupération	79 950 \$	82 560 \$
Vidange des fosses septiques	<u>50 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>

TOTAL	528 700 \$	542 280 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Coop d'Habitation	10 550 \$	11 300 \$
Office Municipal d'Habitation	10 000 \$	4 000 \$
Coop Santé Sainte-Thècle	<u>9 200 \$</u>	<u>10 050 \$</u>
TOTAL	29 750 \$	25 350 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Permis de construction et urbanisme	43 345 \$	45 462 \$
Promotion et développement	52 900 \$	66 900 \$
Promotion/développement industriels (CLD)	16 228 \$	15 642 \$
Promotion/développement (autres)	10 000 \$	10 000 \$
Programme de revitalisation	<u>46 000 \$</u>	<u>50 500 \$</u>
TOTAL	168 473 \$	188 504 \$
LOISIRS ET CULTURE		
2 Patinoires extérieure	25 500 \$	25 850 \$
Parc Saint-Jean-Optimiste	76 500 \$	78 870 \$
Promenade Laurent Naud et fontaine	10 850 \$	12 240 \$
Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	3 900 \$	3 900 \$
Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	2 100 \$	2 100 \$
Centre de loisirs Éric Bédard	19 775 \$	20 820 \$
Maison des jeunes	12 300 \$	12 450 \$
Décoration de la municipalité	10 000 \$	11 055 \$
Club de ski de fond	5 000 \$	5 115 \$
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	16 400 \$	16 600 \$
Centre communautaire (Hôtel de ville)	132 100 \$	132 150 \$
Bibliothèque municipale	23 550 \$	26 750 \$
Culture	<u>4 000 \$</u>	<u>4 000 \$</u>
TOTAL	341 975 \$	351 900 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	83 997 \$	75 067 \$
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	462 400 \$	476 800 \$
Immobilisation	8 143 \$	0 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	3 282 915 \$	3 393 395 \$

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2018

	TAXES 2017	TAXES 2018
Taxe foncière générale	\$ 0.5455/100	0.5850\$/100\$

Taxe spéciale - Sécurité publique	\$ 0.0745/100	0.0745\$/100\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	\$ 0.1400/100	0.1400\$/100\$
	-----	-----
Total des taxes	\$ 0.7600/100	0.7995\$/100\$

Pourcentage d'augmentation pour les taxes 5.20 %

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	\$ 85.00 log.	\$ 85 00 log.
Tarif service d'égout (logement-commerce)	\$100.00 log.	\$110.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	\$130.00	140.00\$
Chalet	\$100.00	110.00\$
Camp forestier	\$ 50.00	55.00\$
Commerce catégorie no.1	\$100.00	110.00\$
Commerce catégorie no.2	\$150.00	160.00\$
Commerce catégorie no.3	\$250.00	275.00\$
Commerce catégorie no.4	\$1000.00	1100.00\$
Récupération (logement et commerce)	\$ 50.00	40.00\$
TOTAL DES TAXES DE SERVICES PAR MAISON	\$365.00	375.00\$

Pourcentage d'augmentation pour les services 2,74%

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-411 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2018-2019-2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2018-2019-2020

DESCRIPTION	COÛT
Réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard	
Montant disponible dans la TECQ 244 974 \$)	500 000\$
Rénovation de l'Hôtel de Ville	60 000 \$
Réfection du réseau d'égout et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques	2 083 000 \$

TOTAL PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	2 643 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-412 : Diffusion des prévisions budgétaires 2018 et le programme des

dépenses en immobilisation 2018-2019-2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2018 et le programme des dépenses en immobilisation 2018-2019-2020 par le Publi-sac dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Rés. 2017-12-413: Levée de la séance

À 20 heures et 07 minutes, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 18 décembre 2017, à 20 heures 15 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Julie Veillette

Rés. 2017-12-414: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu

unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 15 et de traiter des sujets suivants :

- 1- avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation 2018
- 2- Déneigement des conteneurs à déchets au sud du lac du Jésuite.
- 3- Vente du slasher.
- 4- Entente avec le directeur général, la directrice générale adjointe, la directrice des projets spéciaux et le directeur des travaux publics.
- 5- Demande Sylvain Magnan/remplacement le mercredi soir
- 6- Question de l'assistance
- 7- Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Alain Vallée, maire, Julie Bertrand, conseillère et Caroline Poisson, conseillère, déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

AVIS DE MOTION :

Suite au dépôt du projet de règlement de taxation pour l'année 2018 de la Municipalité de Sainte-Thècle, M. Jean-François Couture donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

Rés. 2017-12-415 : Déneigement des conteneurs à déchets au sud du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que l'offre de Déneigement Simon pour déneiger les conteneurs au sud du lac du Jésuite ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Déneigement Simon au montant de 1 034.78 \$ taxes incluses pour le déneigement des conteneurs situés au sud du lac du Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2017-12-416 : Vente du Slasher

CONSIDÉRANT que lors de l'achat du 631, rue Notre-Dame, le propriétaire a laissé une slasher dans la cour ;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se départir de ce slasher qui est inutile pour nous;

CONSIDÉRANT que ce slasher a été annoncé sur le site LesPAC, le 29 novembre 2017, pour le vendre au plus offrant ;

CONSIDÉRANT les offres reçues soient :

- Charles Lapointe au montant de 2 500.00 \$
- Emy Maltais au montant de 126.00 \$
- Mike Ethier au montant de 1 100.00 \$
- Entreprise DM au montant de 150.00 \$
- Philippe St-Amand au montant de 260.00 \$
- Marco Bacon au montant de 100.00 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend au plus offrant soit à M. Charles Lapointe pour un montant de 2 500.00 \$ le slasher qui se trouve au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Entente avec le directeur général, la directrice générale adjointe, la directrice des projets spéciaux et le directeur des travaux publics

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2017-12-417 : Demande de Sylvain Magnan/remplacement le mercredi soir

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan nous demande de le remplacer le mercredi soir sans solde ;

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan est préposé aux travaux publics pour la période de travail hivernale de l'annexe B de la convention collection avec un horaire de travail de 32 heures/semaine ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde la demande de M. Sylvain Magnan à l'effet de prendre un congé sans solde le mercredi soir de 3 heures 24 minutes.
- Demandra à un autre préposé aux travaux publics de remplacer M. Sylvain Magnan à la patinoire ou autres, le mercredi soir selon les besoin de la municipalité.
- Et ce conditionnellement à la signature d'une lettre par M. Sylvain Magnan à l'effet qu'il ne fera pas de grief suite à la réduction de ses heures à 29 heures 36 minutes par semaine au lieu de 32 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

Tous les membres du conseil étant présents, ils renoncent à leur avis de convocation et discutent avec Mesdames Chantal et Julie Saint-Amand au sujet des premiers répondants.

Mesdames Saint-Amand expliquent au conseil la pertinence d'avoir des premiers répondants dans la municipalité et déposent une lettre sur le rôle et la formation des premiers répondants.

Les membres du conseil écoutent les explications de Mesdames Saint-Amand et en rediscuteront à une séance ultérieure.

Rés. 2017-12-418: Levée de la séance

À 20 heures et 32 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier